



Les premiers pas pour le partage d'énergie : le cas du CACI Querelle

Explorer les voies du partage d'énergie pour un impact durable sur tout le territoire de la Ville de Bruxelles

Harika Ronse

Ville de Bruxelles, Département Développement Urbain



PRÉSENTATION ORATRICE

Harika Ronse travaille au Département « Développement Urbain » de la Ville de Bruxelles. Au sein de l'Unité « Climat & Ville en Transition », elle coordonne le projet européen Empower. Piloté par la Ville de Bruxelles, en partenariat avec les communes de Schaerbeek et d'Ixelles, la coopérative Brupower et l'asbl Energie Commune, ce projet vise à définir le rôle des communes bruxelloises dans l'accélération et la répliquabilité du développement de partages et de communautés d'énergie.

Le Contrat d'Axe Contrat d'Îlot (CACI) de la Querelle entend rénover ce quartier des Marolles en concertation avec ses habitant.e.s. L'un des projets de ce contrat de rénovation urbaine porte sur le « potentiel de production et de partage d'énergie » du lieu. A travers un véritable jeu de pistes, les chargées de projet devront identifier les sources de production potentielles, dresser un tableau des profils de consommation et jeter les dés pour voir quel sera le scénario retenu en fin de partie...



OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION

- Présenter un outil de rénovation urbaine à l'échelle hypra-locale (quartier de la Querelle)
- Revenir sur les différentes étapes préalables à la constitution d'un partage et/ou d'une communauté d'énergie à l'échelle d'une administration communale
- Esquisser les différents schémas étudiés à la Ville de Bruxelles pour le partage d'énergie
- Susciter la réflexion sur les procédures à adopter pour faciliter la mise en place de partages et de communautés d'énergie (cadre administratif, juridique, logistique, budgétaire, ...)



PLAN DE L'EXPOSÉ

- I. Le Contrat d'Axe et Contrat d'Îlot (CACI) Querelle
- II. Les différentes pistes de partages et de communautés d'énergie et leurs implications (pour le quartier et pour la Ville de Bruxelles)



I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE

CACI QRL



I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE

Le **Contrat d'Axe et le Contrat d'Îlot (CACI)** est un outil de rénovation urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale, destiné à améliorer la qualité de vie des habitants d'un ou plusieurs îlots ou d'un axe.



Objectifs principaux:

- dédensification et désimperméabilisation (lutte contre les effets climatiques)
- requalification du bâti
- requalification de l'espace public
- intensification/facilitation des usages (notamment modes actifs)
- meilleure prise en compte de projets citoyens



I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE

Le Contrat d'Axe et le Contrat d'Îlot (CACI)

Un lieu délimité un axe ou un îlot

Un budget défini max. 5.000.000 EUR de subsides (urban.brussels)

Un délai défini 1 an (étude) + 4 ans (opérationnalisation) + 2 ans (chantier)



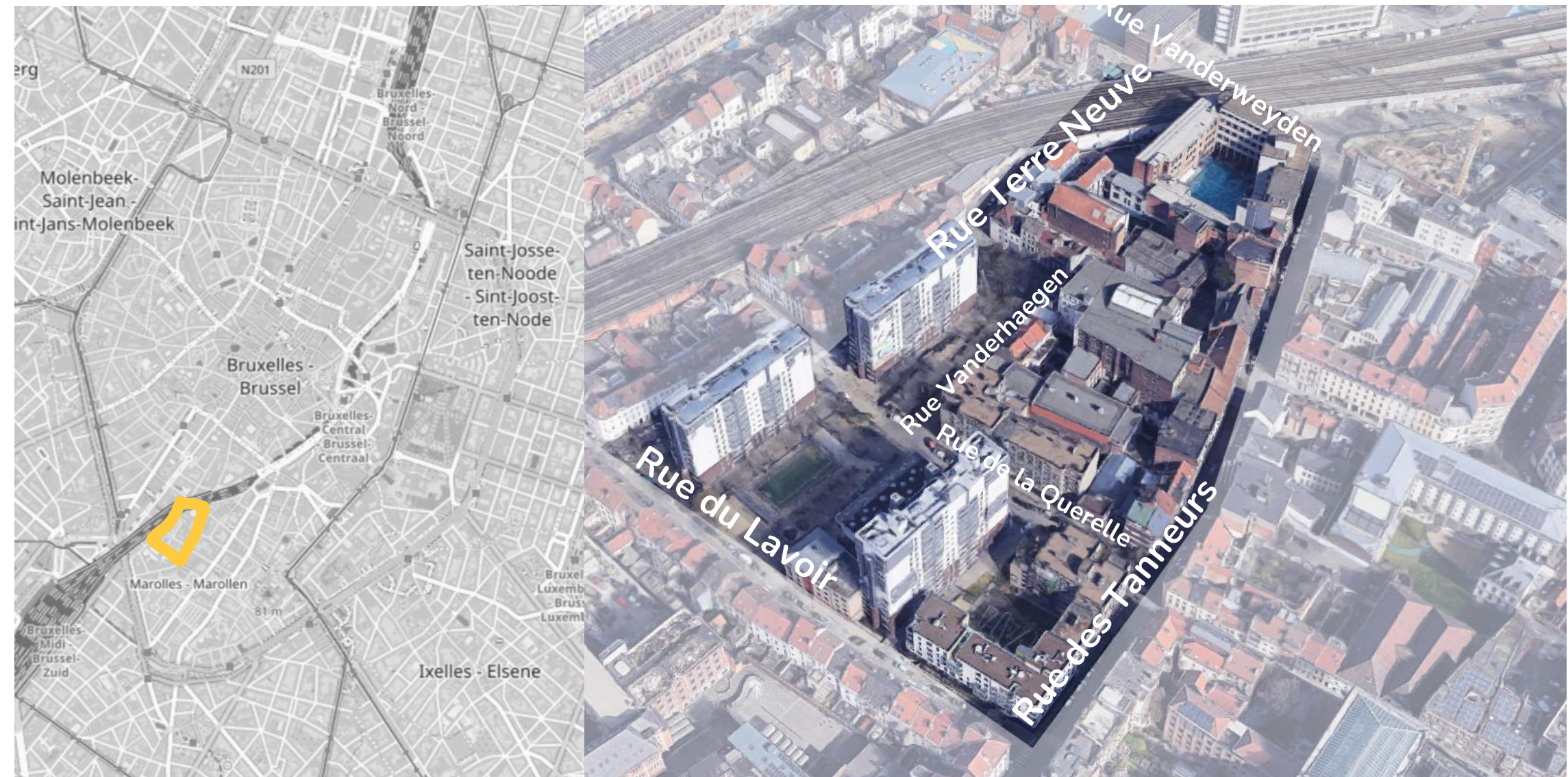
I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE

Le Contrat d'Axe et le Contrat d'Îlot (CACI) à la Querelle

Un lieu délimité

Un budget défini

Un délai défini



I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE

Le Contrat d'Axe et le Contrat d'Îlot (CACI) à la Querelle

Un lieu délimité

Un budget défini

Un délai défini



N°	Projet	Domaine d'investissement	Type d'opération
Project	Investeringsofdomaen	Soort project	
1. PROPOSER DES ESPACES OUVERTS QUALITATIFS POUR TOUTES ET TOUS			
KWALITATIEVE OPEN RUIMTES CREËREN VOOR IEDEREEN			
1.1 Réaménagement des espaces publics de la Querelle (incl. honoraires)			
Heraanleg van de publieke ruimtes van de Krakeel			
	Réaménagement de la plaine de la Querelle et ses abords	Espace public	Contrat d'îlot
	Heraanleg van de Krakeelvlei en zijn omgeving	Openbare ruimte	Huizenblokcontract
	Réaménagement de la rue de la Querelle et de la rue Vanderhaegen	Espace public	Contrat d'îlot
	Heraanleg van de Krakeelstraat en de Vanderhaegenstraat	Openbare ruimte	Huizenblokcontract
	Maillage jeux	Espace public	Associée
	Het speelnatuur	Openbare ruimte	Geassocieerd
	Plan lumière	Espace public	Contrat d'îlot
	Verlichtingsplan	Openbare ruimte	Huizenblokcontract
1.2 Végétalisation, perméabilisation et gestion intégrée des eaux pluviales			
Vergroening, waterinfiltratie en geïntegreerd regenwaterbeheer			
		Socio-économique	Contrat d'îlot
		Sociaal-economisch	Huizenblokcontract
2. VALORISATION DU BÂTI AU BÉNÉFICE DU QUARTIER			
OPWAARDEREN VAN DE GEBOUWEN TEN GUNSTE VAN DE BUURT			
2.1	Ouvrir le site des Archives vers le quartier	Équipement	Mixte
	Opensstellen van de Archiefen naar de buurt toe	Voorziening	Gemist
2.2	Rationaliser et mutualiser les locaux de la Maison de Quartier	Équipement	Contrat d'îlot
	Openen en delen van de ruimtes van het Buurthuis	Voorziening	Huizenblokcontract
2.3	Potentiel de production et de partage d'énergie	Équipement	Contrat d'îlot
	Openen en delen van de ruimtes van het Buurthuis	Voorziening	Huizenblokcontract
3. AMÉLIORER LE QUOTIDIEN ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS			
DE LEVENSKWALITEIT VAN DE BEWONERS VERBETEREN			
3.1	Made in Querelle	Socio-économique	Contrat d'îlot
	Made in Krakeel	Sociaal-economisch	Huizenblokcontract
3.2	Renfort d'éducateur de rue et projet « Petits boulots »	Socio-économique	Contrat d'îlot
	Versterking van straatwerkers en «klusjes» project	Sociaal-economisch	Huizenblokcontract
3.3	Activation du rez-de-chaussée de Logement Bruxellois	Socio-économique	Contrat d'îlot
	Activering van de begane grond van de Brusselse Woning	Sociaal-economisch	Huizenblokcontract
3.4	Parcours emploi et salons de formation	Socio-économique	Contrat d'îlot
	Werkgelegenheidsstraject en opleidingsbeurs	Sociaal-economisch	Huizenblokcontract
3.5	Animer et activer les espaces publics au cœur de la Querelle	Socio-économique	Contrat d'îlot
	Animeren en activeren van openbare ruimtes in het hart van Krakeel	Sociaal-economisch	Huizenblokcontract
3.6	Ouvrir la crèche au quartier : ateliers parents / enfants	Socio-économique	Ville de Bruxelles
	De kinderopvang openstellen voor de buurt door het organiseren van ouder-kind workshops	Sociaal-economisch	Stad Brussel
4. COORDINATION			
COORDINATIE			
4.1	Chef de projet du Contrat d'îlot	Coordination	Contrat d'îlot
	Projectmanager van het Huizenblokcontract	Coördinatie	Huizenblokcontract
TOTAL GÉNÉRAL PROGRAMME DE BASE CONTRAT D'ÎLOT			
EINDTOTAAL BASISPROGRAMMA HUIZENBLOKCONTRACT			

Budget	Contrat d'îlot (Région)	%	Ville de Bruxelles	%	Autres	%
Huizenblokcontract (Gewest)	Stad Brussel		Anders			
3.615.799 €	3.455.799 €		0 €		160.000 €	
2.734.086 €	2.734.086 € 100 %		0 € 0 %		0 € 0 %	
671.563 €	671.563 € 100 %		0 € 0 %		0 € 0 %	
160.000 €	0 € 0 %		0 € 0 %		160.000 € 100 %	CRU 7 (Région)
compris dans 1.1A et 1.1B					DVC 7 (Gewest)	
50.150 €	50.150 € 100 %		0 € 0 %		0 € 0 %	
319.150 €	294.150 €		25.000 €		0 €	
125.000 €	100.000 € 80 %		25.000 € 20 %		0 € 0 %	
144.150 €	144.150 € 100 %		0 € 0 %		0 € 0 %	
50.000 €	50.000 € 100 %		0 € 0 %		0 € 0 %	
750.051 €	750.051 €		0 €		0 €	
265.000 €	265.000 € 100 %		0 € 0 %		0 € 0 %	
213.000 €	213.000 € 100 %		0 € 0 %		0 € 0 %	
40.051 €	40.051 € 100 %		0 € 0 %		0 € 0 %	
172.000 €	172.000 € 100 %		0 € 0 %		0 € 0 %	
60.000 €	60.000 € 100 %		0 € 0 %		0 € 0 %	
Repris dans les frais de fonctionnement de la crèche						
500.000 €	500.000 €		0 €			
500.000 €	500.000 € 100 %		0 € 0 %		0 € 0 %	
5.185.000 €	5.000.000 €		25.000 €		160.000 €	

5.000.000 EUR de subsides régionaux (urban.brussels)
+ études/animations/fêtes sur fonds propre de la Ville



I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE

Le Contrat d'Axe et le Contrat d'Îlot (CACI) à la Querelle

Un lieu délimité

Un budget défini

Un délai défini



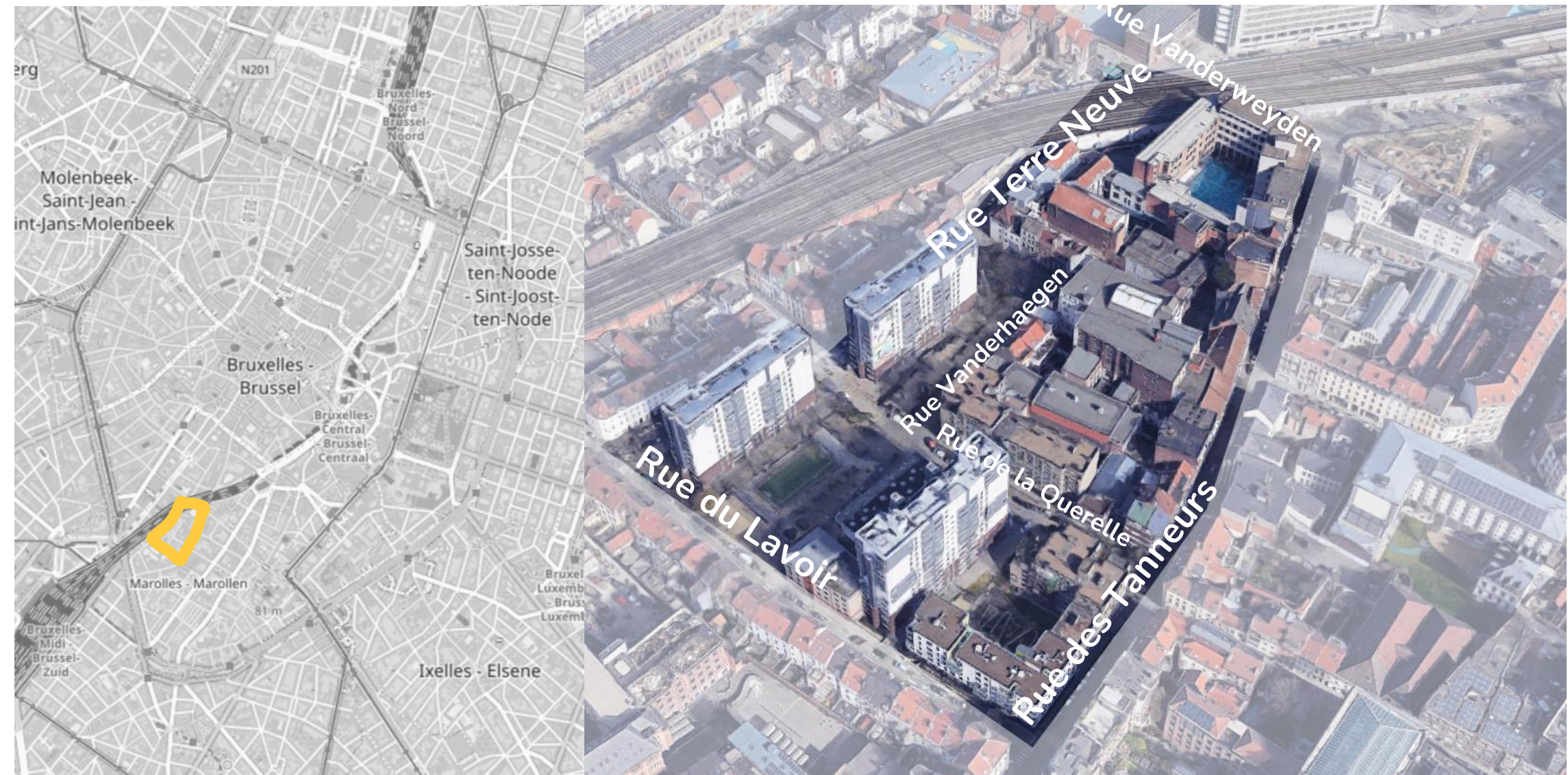
I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE

Le Contrat d'Axe et le Contrat d'Îlot (CACI) à la Querelle

Un lieu délimité
...mais pourquoi la Querelle?

Un budget défini

Un délai défini



I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE

la Querelle

- Le contexte architectural / urbanistique
 - Nord de l'îlot: 3 écoles, Archives, Théâtre des Tanneurs, équipements
→ dont la plupart est la propriété de la Ville de Bruxelles (!)
 - Sud de l'îlot: logements, crèche, maison de quartier, « espace public »
Logements sociaux de Bruxelles Logement: 424 logements pour 773 personnes
Densité: 18.667 habitant.e.s par km²

Quelques typologies:

- Tours de logements sociaux « modernes » + espace public
construits en 1970-1975 (avec dalle)
réaménagés plusieurs fois depuis 2000 (dalle enlevé)
- Patrimoine protégé des Archives
1901-1979 usine textile, puis devenu Archives (style art nouveau)
- Maisons d'ouvriers
19ème siècle



I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE

la Querelle

- Le contexte social
 - Démographie: de la diversité dans tous les sens
 - Personnes de **tous les âges** (jeunes, seniors, ...)
...dont +60% habitent **seul.e.s**
 - Presque une **égalité homme-femme** dans les logements...
...mais **un espace public** principalement masculin
 - Grande diversité des cultures et origines
 - Vulnérabilité financière des habitant.e.s
 - 17% des habitant.e.s dépendent du chômage,
 - 26% des habitant.e.s dépendent de la pension,
 - 17% des habitant.e.s n'ont pas de revenu
- La vie sociale : entre solidarité et insécurité
 - Réseau associatif fort des Marolles, beaucoup d'entraide, identité du quartier
 - Sentiment d'insécurité (lié au trafic de drogue)
 - Négligence des logements et de l'espace public (+vandalisme)



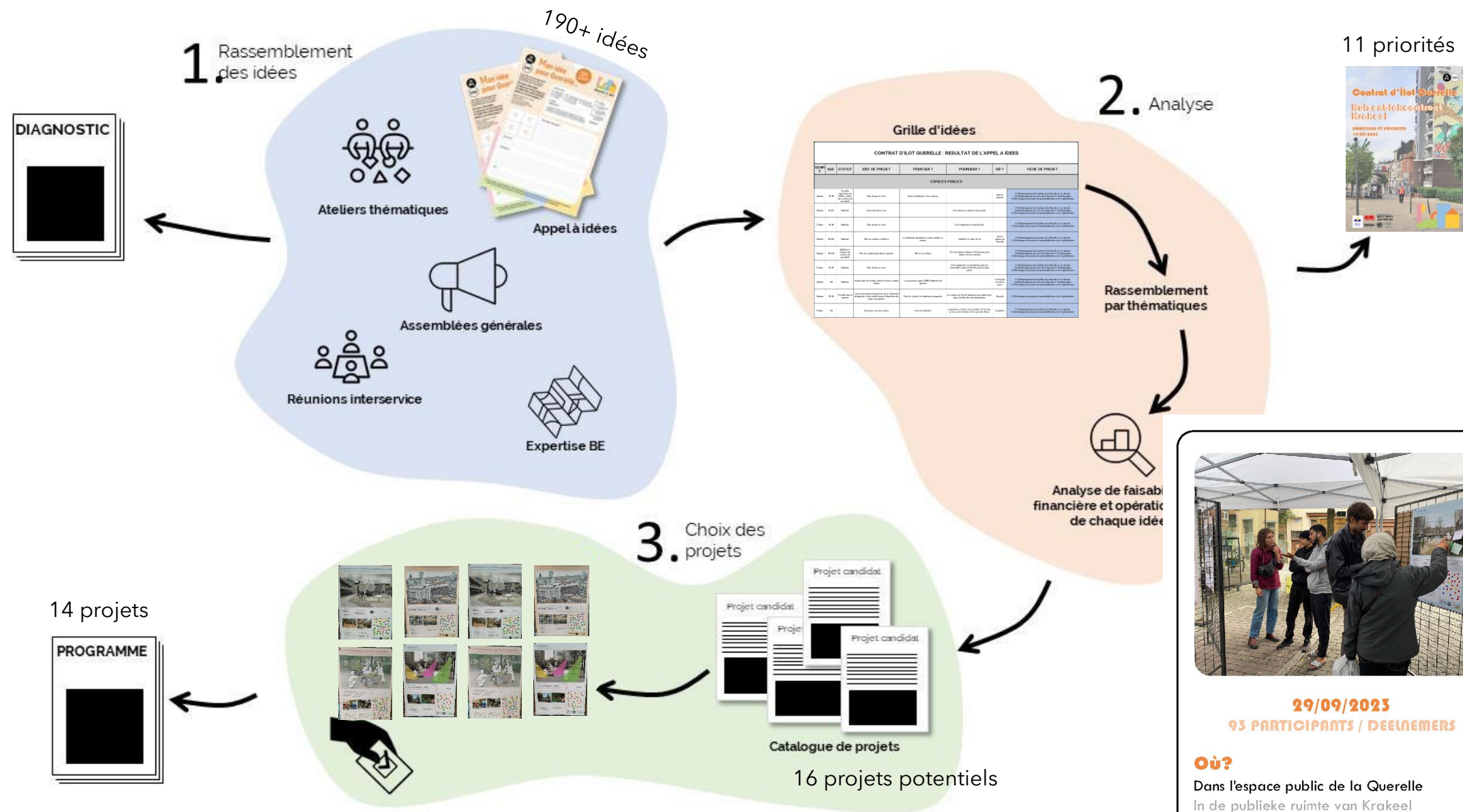
I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE

Enjeux à la Querelle

- Le contexte architectural / urbanistique
 - Mal adaptation aux normes / besoins climatiques
 - Espace public :
effet d'îlot de chaleur, manque d'espaces verts, ...
 - Bâtiments :
isolation/humidité,
inoccupation,
consommation d'énergie très élevée,
0 panneaux photovoltaïques (!)
- Le contexte social
 - Répondre à l'envie et au besoin de travailler (jeunes + adultes)
 - Améliorer la qualité de vie (propreté, économiser, ...)
 - Renforcer les liens sociaux



I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE



Vers un programme élaboré de façon participative l'année 0 (2023)



29/09/2023
93 PARTICIPANTS / DEELNEMERS

Où?

Dans l'espace public de la Querelle
In de publieke ruimte van Krakeel

Public cibles

- Habitants • Bewoners
- Usagers • Gebruikers
- ASBL • vzw

Nombre de votes : 464
Aantal stemmen :



03/10/2023
23 PARTICIPANTS / DEELNEMERS

Où?

Brucity

Public cibles

Les services de la Ville de Bruxelles
(Institutions)
De diensten van de Stad Brussel
(instituties)

Nombre de votes : 117
Aantal stemmen :



04/10/2023
34 PARTICIPANTS / DEELNEMERS

Où?

Maison de quartier, la salle de sports et sur la
plaine de la Querelle Buurthuis, sportzaal en
Krakeelplein

Public cibles

- Seniors • Seniors
- Jeunes femmes • Jonge vrouwen
- Jeunes hommes • Jonge mannen

Nombre de votes : 125
Aantal stemmen :



I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE

Le programme CACI Querelle



LES PROJETS PAYSAGERS LANDSCHAPSPROJECTEN

- 1.1.A Réaménagement de la plaine de la Querelle et ses abords
Heraanleg van de Krakeelvlakte en zijn omgeving
- 1.1.B Réaménagement des rues de la Querelle et de la rue Vanderhaeghen
Herinrichting van de Krakeelstraat en de Vanderhaeghenstraat
- 1.1.C Maillage jeux Speelnetwerk
- 1.1.D Plan lumière Verlichtingsplan
- 1.2 Végétalisation, perméabilisation et gestion intégrée des eaux pluviales
Vergroening, waterinfiltratie en geïntegreerd regenwaterbeheer

LES PROJETS SOCIO-ÉCONOMIQUES SOCIALE EN ECONOMISCHE PROJECTEN

- 3.1 Made in Querelle
Made in Querelle
- 3.2 Renfort éducateur de rue et projet « Petits boulots »
Versterking van de straathoekwerkers en het « Klusjes » project
- 3.3 Activation du rez-de-chaussée du Logement Bruxellois
Activering van de begane grond van de Brusselse Woning
- 3.4 Parcours emploi et salons de formation
Werkgelegenheidstraject en opleidingsbeurs
- 3.5 Animer et activer les espaces publics au coeur de la Querelle
Animeren en activeren van de publieke ruimtes in het hart van Krakeel
- 3.6 Ouvrir la crèche au quartier : ateliers parents / enfants
Het kinderdagverblijf openstellen voor de buurt : ouder-kind workshops

LES PROJETS D'ESPACES BÂTIS BOUWPROJECTEN

- 2.1 Ouvrir le site des Archives vers le quartier
De site van het Archief openstellen voor de buurt
- 2.2 Renforcer et mutualiser les locaux de la Maison de Quartier
Verbeteren en delen van de ruimtes van het buurthuis
- 2.3 Potentiel de production et de partage d'énergie
Potentieel voor productie en delen van energie

(!) 9 sur 16 lors du vote au quartier en année 0, même en communiquant clairement que ce ne serait pas directement au bénéfice des habitant.e.s

I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE

2.3 POTENTIEEL DE PRODUCTIE EN DE PARTAGE D'ÉNERGIE



DESCRIPTION DU SITE
OMSCHRIJVING VAN DE SITE

Localisation :

Site des Archives de la Ville, Haute École Francisco Ferrer, Académie des Arts.

Locatie:

Site van het Archief van de Stad, Hogeschool Francisco Ferrer, Academie voor kunsten.

Propriétaire :

Ville de Bruxelles

Eigenaar:

Bestuur van de stad Brussel.

PRAS :

Zones d'équipement d'intérêt ou de service public ;
Zones d'habitation, à prédominance résidentielle ;
Zones d'habitation.

GBP:

Gebieden van collectief belang of van openbare diensten ;
Woongebieden met residentieel karakter; Woongebieden.

Opération 2.3 du programme du CACI Querelle

Potentiel de production et de partage d'énergie

= Opération d'étude des possibilités de partage d'énergie

- Objectifs

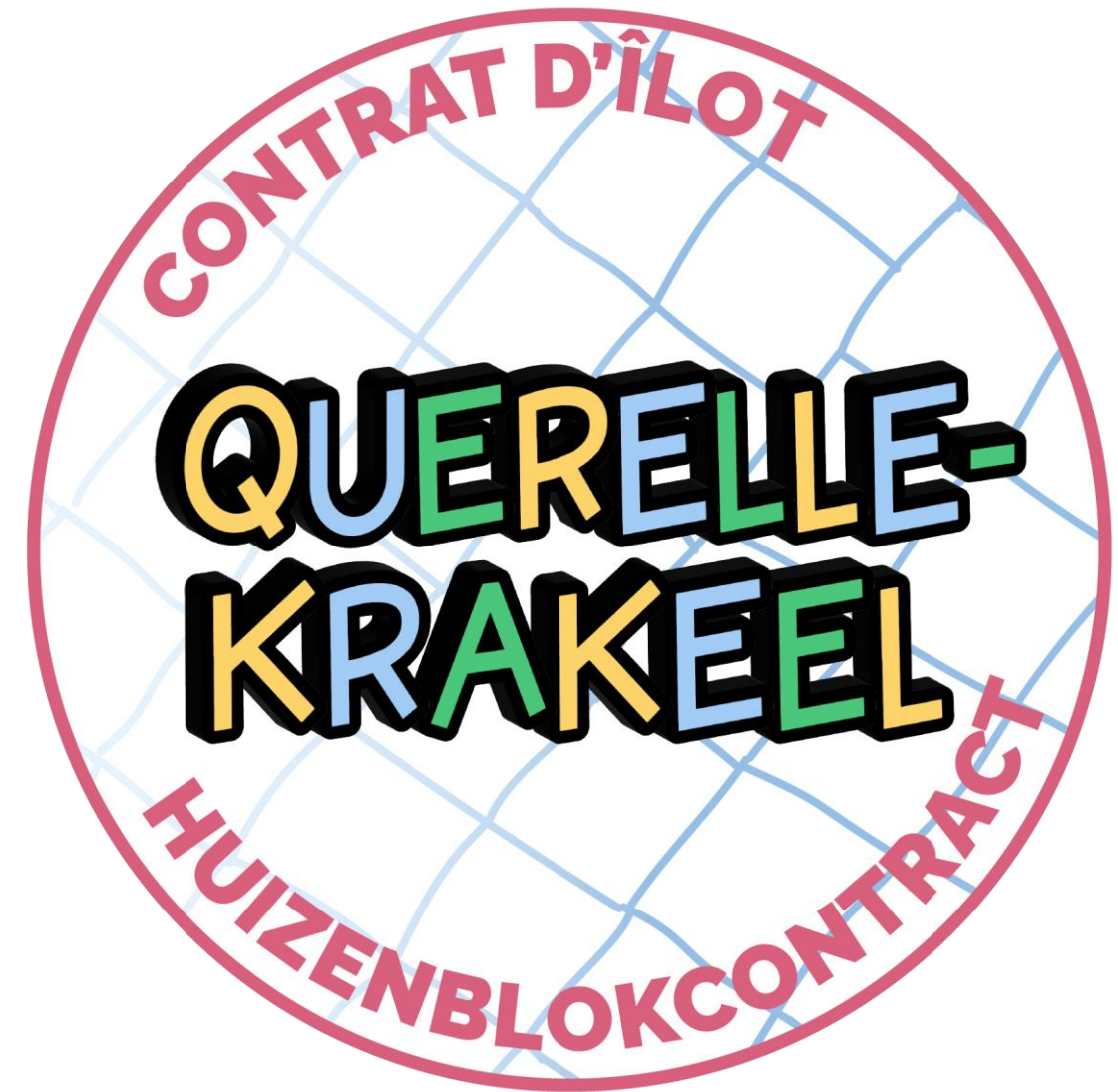
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments et diminuer la consommation d'énergies produites de manière délocalisée.
- Redistribuer de l'énergie verte produite localement entre les habitant.e.s et les propriétaires de l'îlot.
- Expérimenter et définir un modèle de production, de partage et de communauté d'énergie reproductible sur d'autres sites de la Ville de Bruxelles.

- **Phase 1 (2024-2025)** : Études des modèles techniques et juridiques
- **Phase 2 (2025-2026)** : Recherche de financements
- **Phase 3 (2027-2028)**: Mise en place du modèle. Dans cette phase, le réseau se limitera à une redistribution entre les bâtiments de la Ville de Bruxelles afin d'expérimenter l'outil.
- **Phase 4 (2028+)**: Mise en place d'une communauté d'énergie

I. LE CONTRAT D'AXE ET CONTRAT D'ÎLOT QUERELLE

Tous les documents (diagnostic, priorités, programmes, etc.) se trouvent sur le site du CACI:

<https://www.bruxelles.be/caci-querelle>



II. LES DIFFÉRENTES PISTES DE PARTAGES ET DE COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE ET LEURS IMPLICATIONS



II. LES PISTES: PARTIR DES BÂTIMENTS EXISTANTS

QUARTIER À >90% SOUS LA MAÎTRISE DE LA VILLE ET DU PARA-VILLE (SISP, RÉGIE, IP).

ZONE ZÉRO PV

OPPORTUNITÉ DE PRODUCTION D'ER SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

ENJEU D'EXEMPLARITÉ

CAS PILOTE « VILLE COMME DÉVELOPPEUR ET PRODUCTEUR »

LOGEMENT BRUXELLOIS

BÂTIMENT DE LA RÉGIE

BÂTIMENTS PRIVÉS

MAISON DE QUARTIER

CRÈCHE

ÉCOLES

THÉÂTRE DES TANNEURS

ARCHIVES



II. LES PISTES: PRODUCTION & FINANCEMENT

CACI



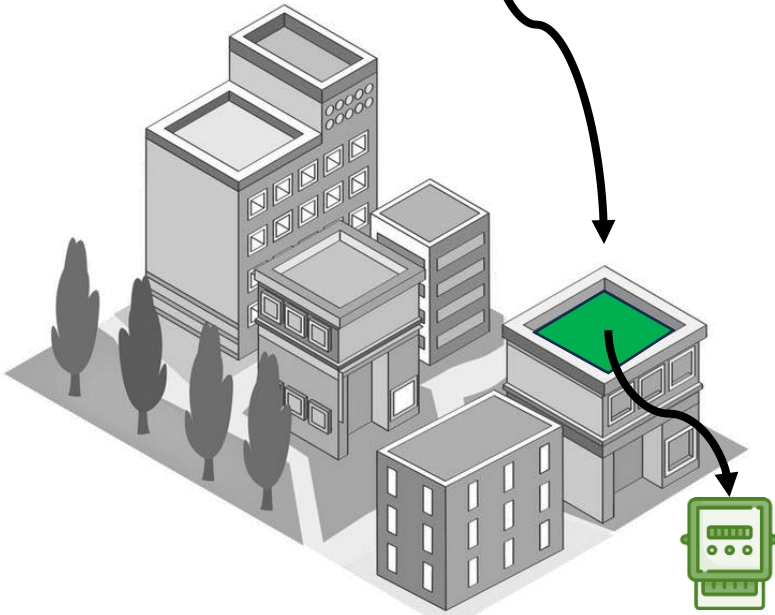
OPP VILLE



CROWFUND

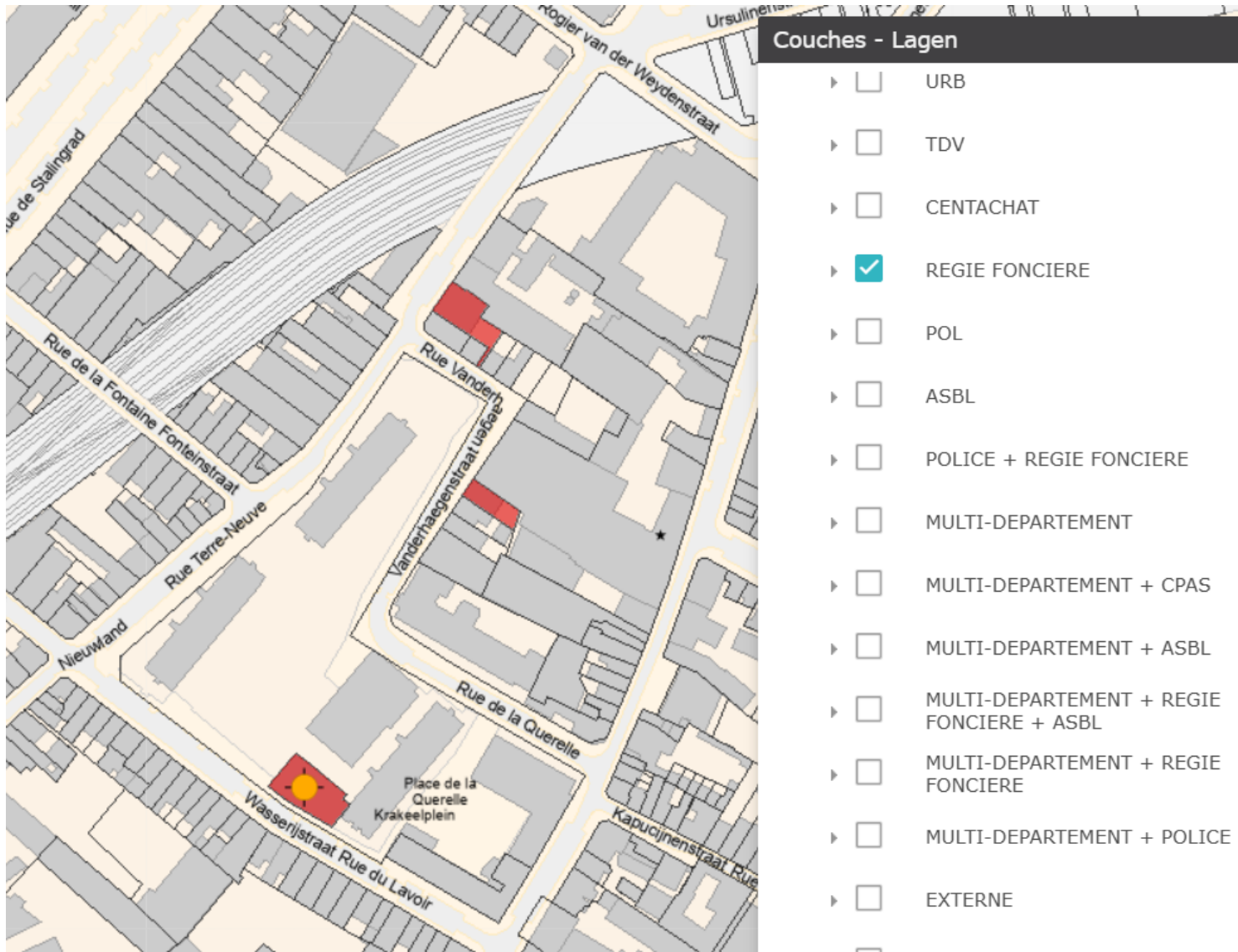


TIER INVEST.



II. LES PISTES: INSTALLATIONS – FAISABILITÉ TECHNIQUE

BÂTIMENTS



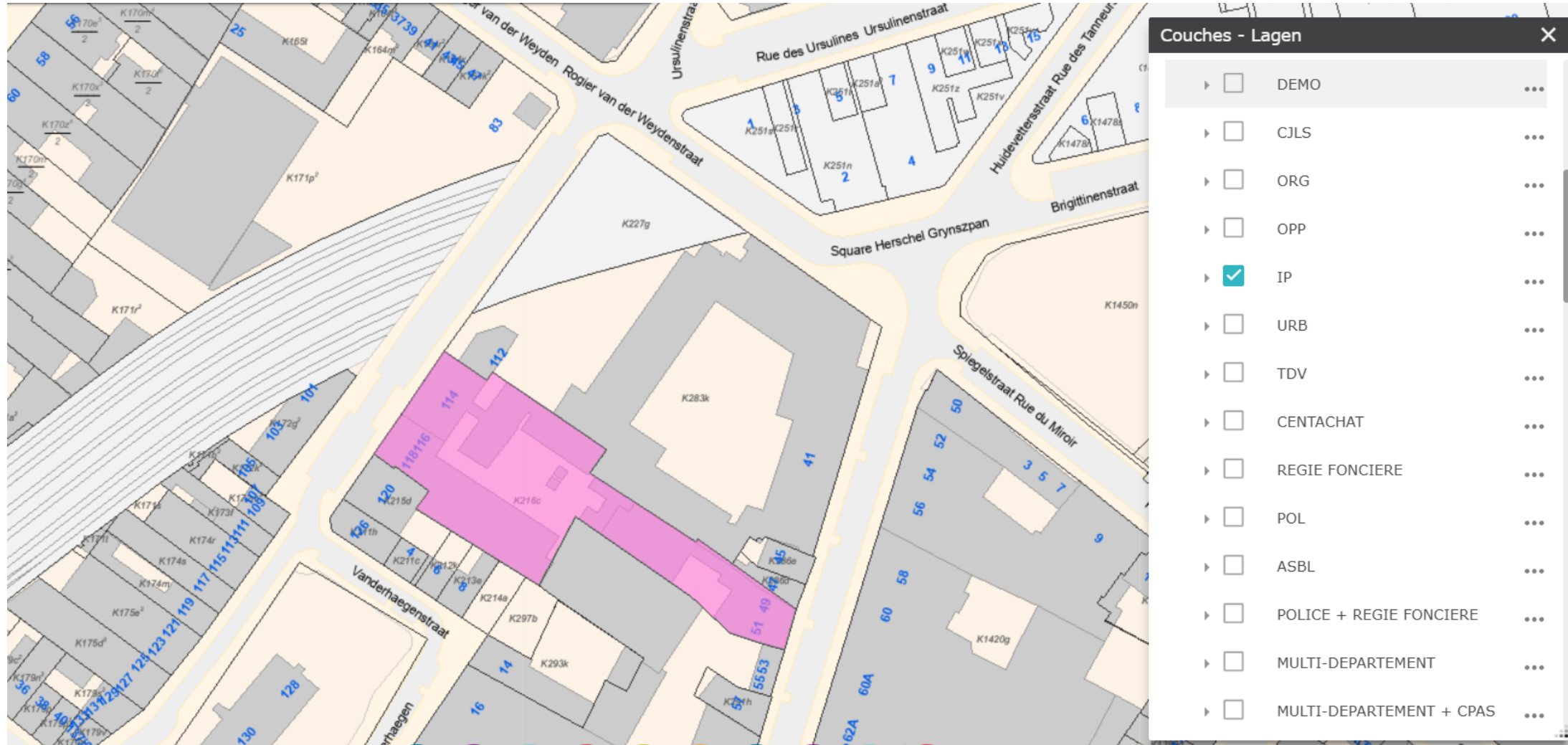
BÂTIMENTS DE LA RÉGIE

- RUE VANDERHAEGEN N°22
- RUE TERRE-NEUVES N°120
- RUE DU LAVOIR N°32
- MAISON DE QUARTIER QUERELLE (GESTION OPP POUR INSTALLATIONS ET GROS TRAVAUX)



II. LES PISTES: INSTALLATIONS – FAISABILITÉ TECHNIQUE

BÂTIMENTS



BÂTIMENTS OPP (INSTRUCTION PUBLIQUE)

- **ACADÉMIE DES ARTS DE LA VILLE DE BRUXELLES**
(RUE DES TANNEURS 49-51)
- **INSTITUT FRANCISCO FERRER**
(RUE TERRE-NEUVE 114)



II. LES PISTES: INSTALLATIONS – FAISABILITÉ TECHNIQUE

POTENTIEL PHOTOVOLTAÏQUE ACADÉMIE DES ARTS & INSTITUT FRANCISCO FERRER

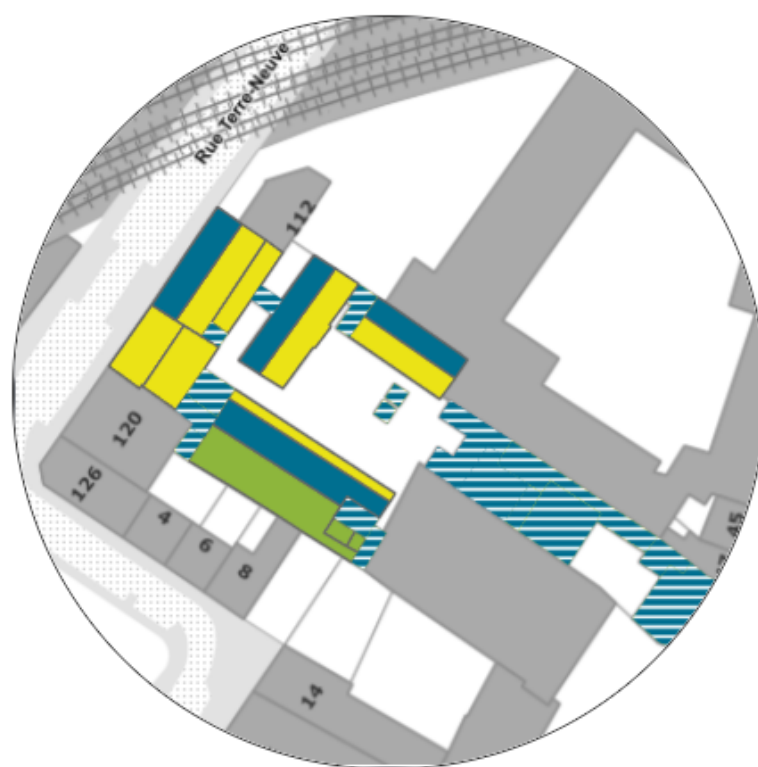
geodata.environnement.brussels  > CARTE SOLAIRE

 Menu  Se connecter  NL

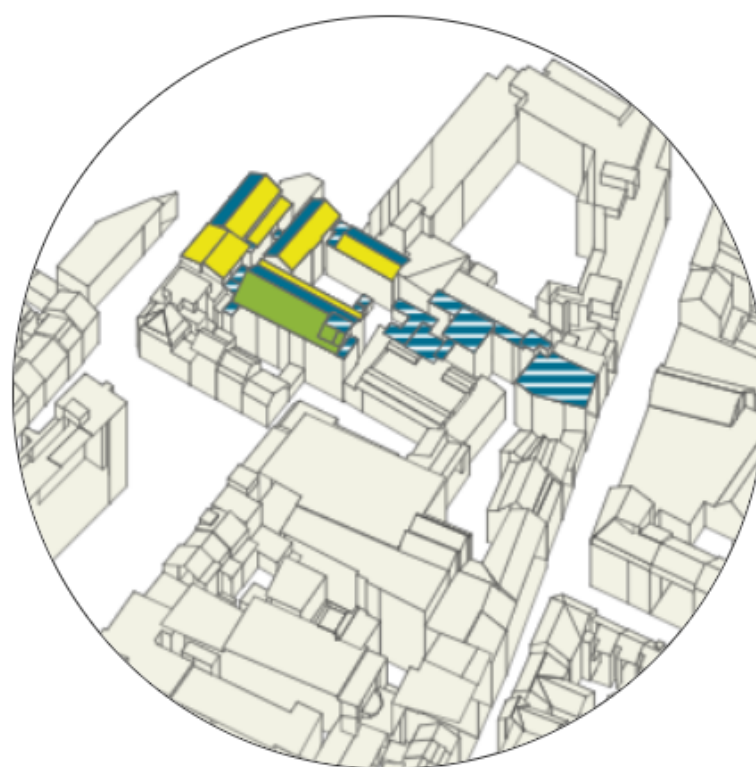
114



Revenir à la carte



Surface totale de toiture traitée
1 663 m²



■ Excellent potentiel 507 m²
■ Bon potentiel 622 m²
■ Faible potentiel (exclu du calcul) 535 m²

Rue Terre-Neuve 114 à Bruxelles

Environ 923 m² utilisables vous permettent d'envisager une installation collective ou industrielle.

Retrouvez sur cette page nos informations à ce sujet.

Si votre souhait est une installation individuelle, nous vous invitons à poursuivre la simulation.

> Installation individuelle



II. LES PISTES: INSTALLATIONS – FAISABILITÉ TECHNIQUE



II. LES PISTES: INSTALLATIONS – FAISABILITÉ TECHNIQUE



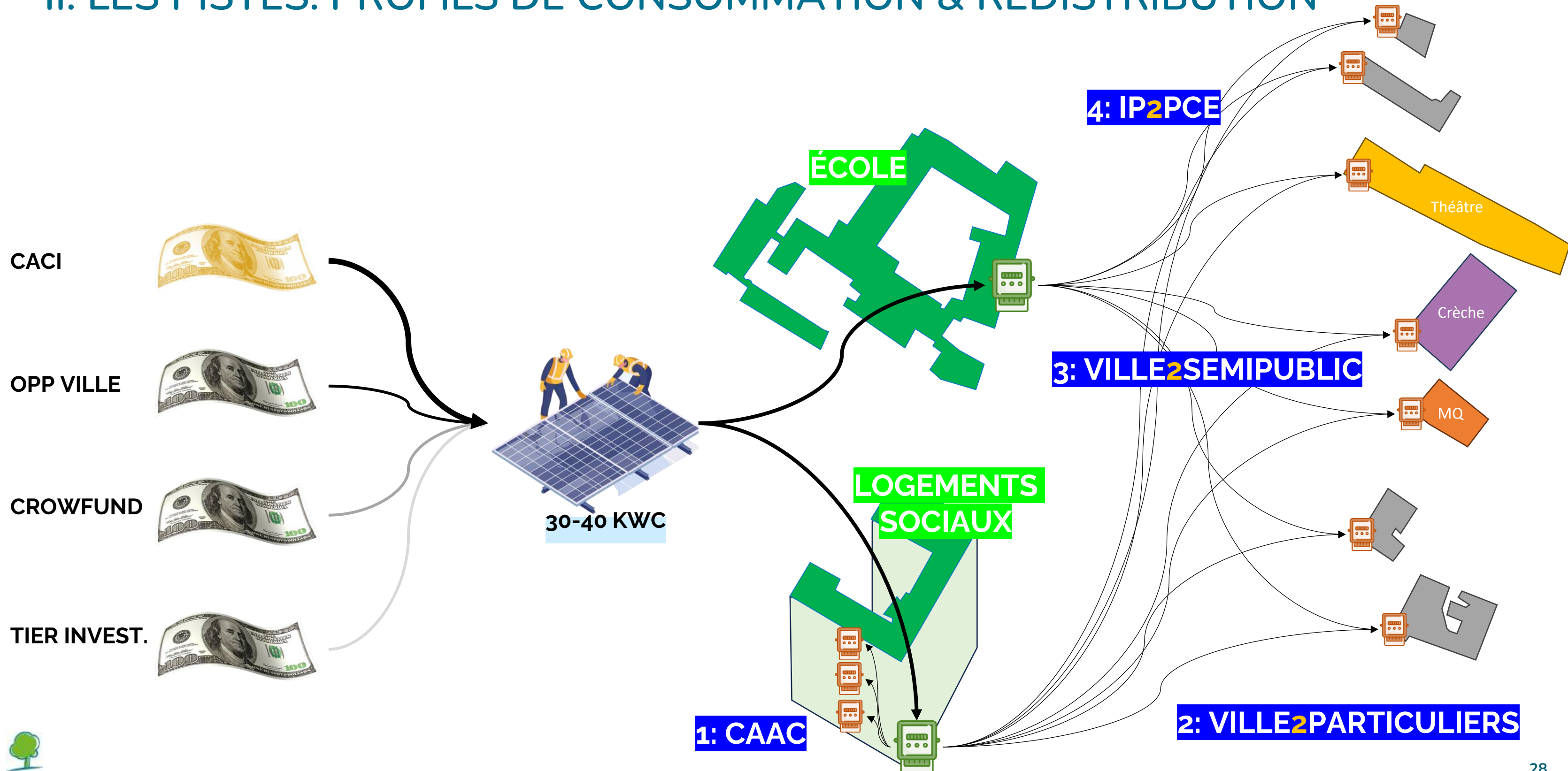
II. LES PISTES: PRODUCTION & FINANCEMENT

	Adresse 1 : ...	Adresse 2 : ...
Propriétaire du bâtiment (ex : Régie, Ville, etc.)		
Qui prend la décision d'entrer dans un partage ou une communauté ? (ex : l'ACP, le Conseil communal, la personne physique, etc.)		
Nombre de compteur(s)-producteur(s) souhaitant participer	Nombre de compteur intelligent (1SAGxxx) ...	Nombre de compteur intelligent (1SAGxxx) ...
Raccordé à une installation de production ou souhaitant être raccordé	Nombre de compteur non-intelligent ...	Nombre de compteur non-intelligent ...
Présence d'une installation de production existante	OUI / NON	OUI / NON
Si non, les toitures sont-elles adaptées à l'installation ?	OUI / NON	OUI / NON
Propriétaire des installations (ex : communauté d'énergie, particulier)		

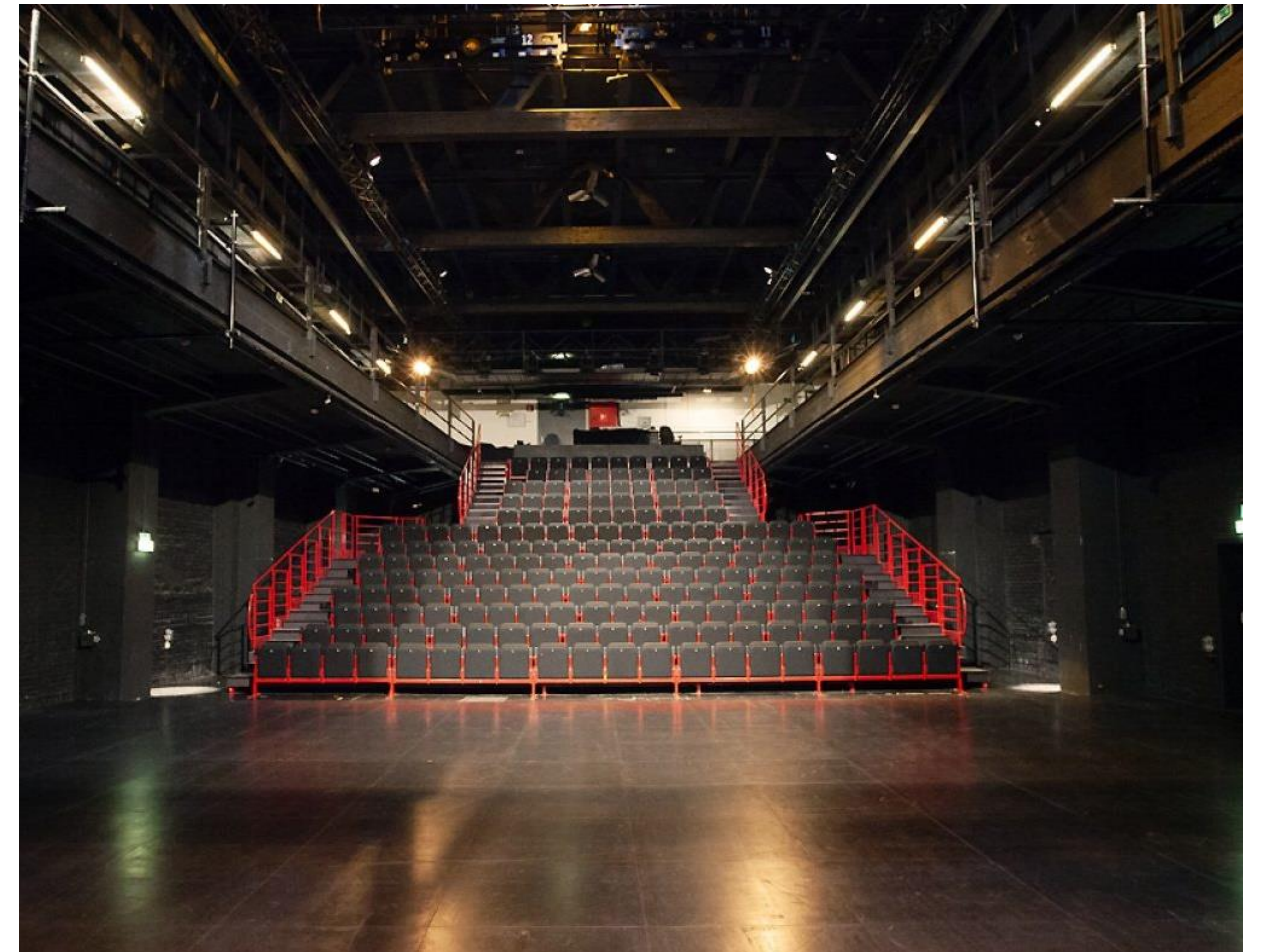
Le cas échéant, le propriétaire accepterait de transférer la propriété de l'installation à une CE ?	OUI / NON	OUI / NON
Titulaire du point d'injection (ex : occupant, société tiers-investisseur)		
Personne qui dispose de l'injection		
Source de production (ex : PV, etc.)		
Puissance de l'installation	... kWc	... kWc
Puissance-onduleur de l'installation		
Production électrique annuelle par installation de production	... kWh ... kWh	... kWh ... kWh
Injection annuelle par installation	... kWh ... kWh	... kWh ... kWh
Prix de vente de l'injection	... c€/kWh ... c€/kWh	... c€/kWh ... c€/kWh



II. LES PISTES: PROFILS DE CONSOMMATION & REDISTRIBUTION



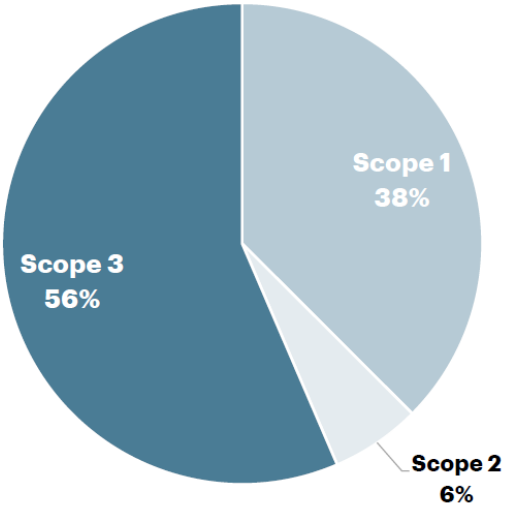
II. LES PISTES: PROFILS DE CONSOMMATION EN VUE D'UN PARTAGE



II. LES PISTES: THEATRE DES TANNEURS COMME CONSOMMATEUR

En 2022, Les Tanneurs ont émis **161 tCO2e**

THÉÂTRE
LES TANNEURS



*Scope 2 calculé en méthode location-based

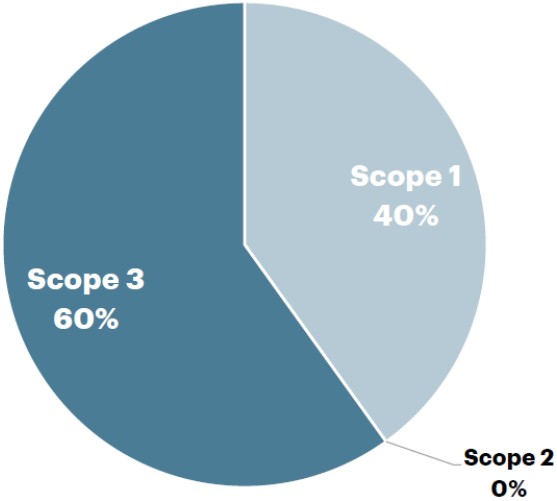
	Émissions (tCO2e)	Émissions (%)
Scope 1	60,24	38%
Scope 2	9,72	6%
Scope 3	90,76	56%

Ce qui nous donne une **intensité carbone** de:

-  **4,66 tCO2e** par employé
-  **0,008 tCO2e (8,45 kgCO2e)** par spectateur
-  **1,26 tCO2e** par lever de rideau

Grâce à l'achat d'électricité verte, le bilan s'élève à **150 tCO2e**

THÉÂTRE
LES TANNEURS



	Émissions (tCO2e)	Émissions (%)
Scope 1	60,24	40%
Scope 2	0	0%
Scope 3	90,06	60%

THÉÂTRE
LES TANNEURS

Quelques pistes d'actions

Facilité d'implémentation



- Implémenter les **recommandations du scan énergétique**: Isoler les toitures plates, le plafond des caves, les façades arrières et murs latéraux; rénover la chaufferie, remplacer les châssis, revoir la programmation horaire, etc
- Explorer différentes **alternatives au chauffage à gaz** (e.g. pompe à chaleur)



Quick-win



II. LES PISTES: PROFILS DE CONSOMMATION EN VUE D'UN PARTAGE

	Adresse 1 : ...	Adresse 2 : ...
Propriétaire du bâtiment (ex : Régie, Ville, etc.)		
Qui prend la décision d'entrer dans un partage ou une communauté ? (ex : l'ACP, le Conseil communal, la personne physique, etc.)		
Nombre de compteur(s)-consommateur(s) souhaitant participer dans le bâtiment	Nombre de compteur intelligent (1SAGxxx) ...	Nombre de compteur intelligent (1SAGxxx) ...
	Nombre de compteur non-intelligent ...	Nombre de compteur non-intelligent ...

Titulaire du point de prélèvement Personne ayant conclu les contrats d'électricité		
Consommation électrique annuelle des compteurs <u>Demande des historiques de consommation</u>	... kWh ... kWh	... kWh ... kWh
Prix d'achat d'électricité par compteur-consommateur (ex : 30c€/kWh)	... c€/kWh ... c€/kWh	... c€/kWh ... c€/kWh
Eventuels compteurs dont la personne titulaire est bénéficiaire du tarif social	1SAG.... 1SAG.....	



II. LES PISTES: DIFFÉRENTS SCENARIOS POSSIBLES

Scénario 1

Créer une nouvelle CE

Rejoindre une CE existante

Les +	– Choisir chacune des configurations de la CE (type de communauté, activités, membres, prix, etc.)	– Ne pas faire les démarches de création ni de gestion de la personne morale – Déléguer la facturation du partage d'énergie
Les -	– Faire les démarches de création et de gestion de la personne morale – Gérer la facturation du partage d'énergie	– Se plier aux caractéristiques existantes (type de communauté, activités, membres, prix, périmètre etc.) – Potentiellement moins de pouvoir de décision – Choix limité de CE à la recherche de nouveaux membres

- La gestion de la facturation peut être déléguée à un acteur tiers.
- Si deux communes ou plus rejoignent ou créent une CE, celle-ci devient une intercommunale => une CE existante n'acceptera peut-être pas qu'une commune la rejoigne si une autre commune en est déjà membre.



II. LES PISTES: DIFFÉRENTS SCENARIOS POSSIBLES

Scénario 2

CE sous la forme d'une Asbl

- Œuvre pour cause extérieure
- Coût création : 250€
- Cotisation éventuelle
- Statuts-types Facilitateur PCE

CE sous la forme d'une
coopérative

- Tournée vers ses membres
- Coût création : 2500€ (acte notarié)
- Apport des fondateurs & plan financier
- Guide de rédaction Facilitateur PCE



II. LES PISTES: DIFFÉRENTS SCENARIOS POSSIBLES

Scénario 3

Propriété collective des installations

Propriété individuelle des installations

Tous les membres de la CE sont propriétaires des installations utilisées dans la communauté (ont CV's, vente injection) Pour utiliser des installations existantes, il faut en transférer la propriété à la CE	Les membres restent propriétaires de leurs installations individuelles et vendent leur injection à la communauté (ils touchent individuellement les certificats verts, la vente de l'injection)
CEL, CER, CEC	CEL



II. LES PISTES: SCÉNARIOS & DÉCISIONS

Scénario 4 : Membres

Acteurs
communaux

Commune et
acteurs publics

Commune +
acteurs privés

	Ex : Membres fondateurs = Ville de Bruxelles, Ixelles, Schaerbeek - Structure pluricommunale	Ex : Membres fondateurs = Ville de Bruxelles, Régie des bâtiments Manque 1 membre fondateur pour pouvoir ajouter des membres par la suite.	Ex : Membres fondateurs = Ville de Bruxelles, Théâtre des Tanneurs, Sohab, Maison de Quartier Min. 3
	La CE pourrait créer un ou plusieurs partages sur le périmètre du CACI Querelle D'autres partages regroupant des acteurs communaux à Bruxelles, Ixelles, Schaerbeek pourraient émerger.		Attention : prix de l'électricité partagée risque de ne pas être intéressant pour les locataires sociaux à nécessité de faire une simulation économique précise



Scénario 4 : Membres (suite)

Acteurs
communaux

Commune et
acteurs publics

Commune +
acteurs privés

	Ex : Membre-producteur : Ville de Bruxelles (Haute Ecole, Archives, Centre Sportif Cynthia) Membre-consommateur : Ville de Bruxelles (Haute école, Archives, Académie des Arts, Crèche)	Ex : Membre-producteur : Ville de Bruxelles (Haute Ecole, Archives, Centre Sportif Cynthia) Membre-consommateur : Ville de Bruxelles (Haute école, Archives, Académie des Arts, Crèche), Maison de Quartier	Ex : Membre-producteur : Ville de Bruxelles (Haute Ecole, Archives, Centre Sportif Cynthia) Membres-consommateurs : Ville de Bruxelles (Haute école, Archives, Académie des Arts, Crèche), Théâtre des Tanneurs, locataires Logement bruxellois, Maison de Quartier
Les +	Prises de décisions facilitées car acteurs aux intérêts et fonctionnement similaires (ex : rédaction statuts, conventions partage) ? Pas besoin de marché public pour acheter de l'électricité d'une CE constituée uniquement de commune ?	? Pas besoin de marché public pour acheter de l'électricité d'une CE constituée uniquement d'acteurs publics ?	Projet qui inclut une diversité d'acteurs
Les -	Soumis aux obligations des structures pluricommunales (// asbl communale) N'inclut pas les citoyens ni les acteurs privés (ex : locataires Logement Bruxellois, maison de quartier, Théâtre des Tanneurs, SoHab)	N'inclut pas les citoyens ni les acteurs privés (ex : locataires Logement Bruxellois, maison de quartier, Théâtre des Tanneurs, SoHab)	+ complexe de se mettre d'accord avec une diversité d'acteurs



II. LES PISTES: DES DÉCISIONS À PRENDRE

Décision 5 : Type de participation de la commune

	Problème : Panneaux seulement installables sur toitures acteurs communaux au CACI Querelle ⇒ Serait forcément CER ou CEC ; commune devrait transférer propriété panneaux à la CE ou CE devrait acheter ensemble nouveaux panneaux.	Marché public nécessaire pour acheter l'injection CEC, CER, CEL	Uniquement CEL (commune reste propriétaire de ses panneaux, touche ses CVs et vend son injection à la CEL) ⇒ Vend l'injection à un prix équivalent à ce que le fournisseur propose pour éviter toute concurrence déloyale
		Être membre consommateur et membre producteur – Uniquement CEL – Marché public nécessaire pour acheter l'injection de la CE – Commune vend injection à CE à prix équivalent que lui en offre son fournisseur	



II. LES PISTES: PROCÉDURES À ENVISAGER

Procédures

	Décision du conseil communal	Lancer une manifestation à intérêt	Lancer un marché public de faible montant
Créer une CE	x	Si CE avec membres-fondateurs qui sont acteurs privés : OUI Sinon : NON	
Devenir membre d'une CE	x	x	
Être producteur dans une CE	x	x	
Être consommateur dans une CE	x	x	x
Être producteur & consommateur	x	x	x



CE QU'IL FAUT RETENIR

- L'état des lieux de la situation en matière d'énergie du CACI Querelle => un véritable jeu de piste
- Identification des besoins et sources disponibles à l'échelle du quartier
- Mise en lien des différents départements en interne, constitution d'un "comité d'experts"
- Etude des différents scénarios possibles, avec leurs différents avantages et les procédures (administratives, financières, juridiques, ...) qui en découlent



OUTILS, SITES INTERNET, SOURCES

- Contrat d'Axe Contrat d'Ilot Querelle

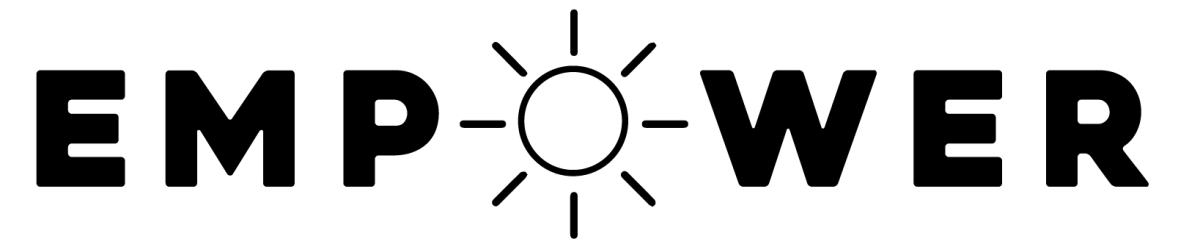
Tous les documents (diagnostic, priorités, programmes, etc.) se trouvent sur le site du CACI:

> <https://www.bruxelles.be/caci-querelle>



- Cas-pilotes et projet Empower (Ville de Bruxelles, Schaerbeek, Ixelles)

- https://netzerocities.eu/brussels-pilot-activity-empower/?utm_source=brevo&utm_campaign=Newsletter-TCE-009-FR&utm_medium=email



CONTACT

Harika RONSE

Coordinatrice projet Empower

02 / 279 28 79

harika.ronse@brucity.be

Ville de Bruxelles – Département Développement Urbain

Unité Climat & Ville en Transition

<https://www.bruxelles.be/plan-climat-energie>



CONTACT

Kristien VAN DEN HOUTE

Cheffe de projets Contrat de Quartier Durable Les Marolles

02 / 279 25 94

kristien.vandenhoute@brucity.be

Ville de Bruxelles – Département Développement Urbain

Unité Rénovation urbaine

<https://www.bruxelles.be/caci-querelle>

